

**2011/3253 - Attributions de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2010/2011 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions** (Direction des Sports) (BMO du 21/02/2011, p. 0279)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Je voulais rappeler aussi et toujours par rapport à la réflexion de mon Collègue d'Europe Ecologie Les Verts que c'est un vrai débat de faire la différence entre sport professionnel et sport amateur. Et que même lorsqu'on pense que le sport est amateur, il est professionnel. Et je veux bien, un jour, avoir un débat là-dessus, car il est extrêmement intéressant et enrichissant.

Un point quand même sur le grand rapport de tous les clubs qui sont soutenus par la ville : je voulais simplement dire, en réponse à M. Geourjon, sur l'intérêt général de l'Olympique Lyonnais, que l'Olympique Lyonnais a notamment remis complètement à plat le statut du football féminin de notre pays, qui en avait bien besoin. C'est grâce aux actions de l'Association Olympique Lyonnais, que le sport féminin et le football féminin connaissent un véritable essor, donc ne serait-ce que cela, on peut parler « d'intérêt général ». Dans le même temps, cela me permet aussi de faire un clin d'œil au projet du sport féminin et du basket féminin, avec Lyon Basket Féminin, ainsi que le volley féminin. Je dis cela parce que Thérèse Rabatel est partie –elle va revenir-mais le 8 mars, elle fait une belle opération sur le sport féminin. Cela veut dire qu'à la Ville de Lyon, on travaille beaucoup sur ce terrain-là.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)